



## UFR de MATHÉMATIQUES

### PROCES VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE MATHÉMATIQUES DU 5 OCTOBRE 2006

#### **Etaient présents :**

Collège étudiants : Vanessa PASTOREL, Emmanuel GUEFIF  
Collège B : Gilles CASSIER, Michel CRETIN, Olivier MARGUIN, Fabienne OUDIN-DARDUN, Anne PERRUT  
Collège A : Thierry FACK, Johannes KELLENDONK, Maurice POUZET, Claude ROGER

#### **Avait donné procuration :**

Collège IATOS : Monique GAFFIER à M. CASSIER  
Collège A : Petru MIRONESCU à M. ROGER  
Membres extérieurs : Meriam CHEBRE à M. CRETIN

*Soit 14 membres présents ou représentés sur les 19 membres du Conseil en exercice.*

#### **Etaient invités :**

Alexis REIMAN, Philippe JAUSSAUD

#### **Assistait également :**

Marc CHAMARIE, Sylvie FANTON

La séance est ouverte à 17 h.

#### **1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : approbation du procès verbal de la réunion du conseil d'UFR du 12 juillet 2006**

Le procès verbal de la séance du Conseil du 12 juillet 2006 est approuvé avec 13 voix pour et 1 voix contre.

#### **2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : mise à jour de la structure budgétaire de l'UB 965.**

M. CHAMARIE rappelle que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la gestion budgétaire de la bibliothèque de Mathématiques sera assurée par le SCD et que, par conséquent, le CR0700 de l'UB 965 sera supprimé.

La seconde modification concerne la responsabilité du CR2000 qui sera officiellement assurée par M. JAUSSAUD, directeur du LIRDHIST.

La structure budgétaire de l'UB 965 est approuvée à l'unanimité.

### **3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : participation financière de l'UFR à l'équipement informatique de l'ICJ.**

Il s'agit d'une demande ponctuelle de M. DUMONT concernant la participation de l'UFR à l'achat de matériel informatique de l'ICJ à hauteur de 6000 €, compte-tenu que, dans l'utilisation de l'équipement informatique par les enseignants-chercheurs, on ne peut distinguer la recherche de l'enseignement et que cet équipement est également utilisé comme support des sites web de l'UFR.

M. CHAMARIE propose la répartition suivante :

- 50 % par le CR0200 Gestion de l'UFR
- 50 % par les CR des formations au prorata de la dotation.

La demande de financement et la proposition de répartition sont acceptées à l'unanimité.

M. FACK remercie le Conseil pour cette participation.

M. CHAMARIE ajoute qu'ultérieurement, il conviendra d'envisager une participation financière de façon récurrente et de hauteur à déterminer.

M. MARGUIN soulève le problème du fonctionnement du logiciel Adesoft pas toujours satisfaisant. Le directeur se charge de contacter T. DUMONT à ce sujet.

### **4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : compte-rendu de la Commission Formation du 27 septembre 2006 – demandes d'habilitation des licences et masters**

M. CRETIN présente les projets élaborés par différents groupes de travail et qui ont reçu l'avis favorable de la Commission Formation lors des séances des 21 juin et 27 septembre 2006.

#### **1) Master MAIM**

Le master MAIM est structuré en 2 parcours : Pro et Recherche.

##### **Parcours Pro :**

Les modifications déjà introduites dans le M1 Pro, à titre expérimental, dans l'habilitation en cours (ouvertures de 2 nouvelles UE) sont reconduites.

En M2, le parcours SITN se poursuit alors que le parcours IR (géré conjointement par l'UFR Mathématiques et l'ISFA) se scinde en trois spécialités

- . Ingénierie financière
- . Décision risk management
- . Codage, cryptographie, sécurité

Par ailleurs, le parcours M2 CCI (Compétences complémentaires en informatique) géré par l'UFR Informatique sera proposé aux étudiants ayant validé le M1 MAIM.

##### **Parcours Recherche :**

(Deux filières : MG Mathématiques générales et MA Mathématiques approfondies)

##### **Mathématiques Générales**

La structure du MG1 est maintenue, le nombre des options du 2<sup>ème</sup> semestre est diminué, par contre, sous réserve de l'accord du responsable, des UE d'autres masters pourront être validées dans cette filière.

La modification majeure de cette habilitation est l'ouverture d'une filière MG2 qui permettra aux étudiants ne souhaitant pas poursuivre en Doctorat de valider un master (avec la disparition de la maîtrise, l'arrêt d'un cursus en fin de M1, ne permet pas l'obtention d'un diplôme). La poursuite en thèse demeurera cependant possible.

Cette filière devrait intéresser aussi certains normaliens et les étudiants titulaires d'un diplôme étranger autorisant un accès en M2.

Le MG2 sera acquis avec la validation de 7 cours (42 crédits) et un mémoire (18 crédits). Le volume des cours sera de 24 h CM ET 12 h TD.

Les cours de bases seront assurés par les enseignants de l'I.C.J. Les étudiants pourront choisir des cours du MA2 entre autres, la préparation à l'agrégation pourra permettre la validation de crédits, 12 au maximum.

Le mémoire sera la synthèse de 2 ou 3 chapitres d'un livre en 30 pages minimum.

### Mathématiques Approfondies

Le MA1, essentiellement destiné aux normaliens, est reconduit sans changement.

Par contre, le nombre de cours du MA2 sera réduit à 15 cours (au lieu de 18) et les appels d'offre pour ces cours se feront par ensemble de cours autour de thématiques.

Cette filière s'adresse essentiellement aux normaliens, futurs doctorants mais les cours peuvent également intéresser les doctorants.

La question de la sélection pour l'accès en M2 est abordée. M. CRETIN répond que, pour la filière Mathématiques Générales, l'admission en MG2 est automatique si les 60 crédits du MG1 sont acquis et assure que les parcours ne sont pas cloisonnés.

M. CASSIER souhaite que les possibilités de passerelles entre parcours figurent dans le dossier d'habilitation.

Le dossier d'habilitation du master MAIM est accepté avec 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

M. POUZET donne lecture d'une motion concernant le M2 Recherche et demande qu'elle soit jointe au procès-verbal du Conseil. Sa requête est mise aux voix et est acceptée avec 6 voix pour, 2 contre et 6 abstentions.

### *Motion*

*Le Conseil d'UFR du 5 octobre apprend que la seconde année du Master Recherche accueille de l'ordre de 20 étudiants de l'Ecole Normale et 6 étudiants de l'Université alors que la première année de Master sur le site de l'Université en accueille 80. Le Conseil exprime le vœu que le Master Recherche accueille un nombre conséquent d'étudiants de l'Université. Le Conseil est prêt à étudier toute mesure qui permettrait d'améliorer la formation des étudiants préalablement au master recherche.*

## **2 ) Master HPDS**

M. JAUSSAUD rappelle que ce master est co-habilité avec l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, département Lettres et Sciences et l'Université Montpellier II. Il s'adresse à des étudiants et à des enseignants et des formateurs de formation scientifique ou médicale. Il comporte 2 filières : Sciences mathématiques, de la matière et de la vie et Sciences humaines et sociales.

Dans la nouvelle habilitation :

- deux nouvelles spécialités sont introduites dans la filière Histoire, philosophie et didactique des mathématiques, des sciences de la matière et de la vie
  - o Philosophie du soin et anthropologie médicale
  - o Approfondissement en didactique et TICE
- une nouvelle filière Sciences de la communication est ouverte dans le M2 Recherche ;
- la filière Histoire et philosophie des sciences humaines et des sciences du langage, qui n'a jamais été ouverte, est supprimée ;
- l'ouverture d'un parcours Master Professionnel «Didactique, épistémologie et histoire des sciences » en deuxième année est demandée, en co-habilitation avec Lyon 2, Montpellier 2, Grenoble 1 et en partenariat avec les IUFM de Lyon, Montpellier et Grenoble et les Ecoles Normales Supérieures de Lyon. Il s'adressera plus particulièrement aux professeurs stagiaires de l'IUFM ayant un cursus adapté.

La demande d'habilitation du master HPDS est approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions.

### 3) Licence M.A.S.S.

M. CRETIN précise que cette formation est proposée en partenariat avec Lyon 2 et qu'elle est reconduite avec peu de modifications :

- mise à jour des programmes de mathématiques afin de faciliter le passage de la spécialité MASS à Mathématiques ;
- introduction en 1<sup>ère</sup> année d'un enseignement de soutien en mathématiques pour pallier aux disparités de niveau des étudiants.

La demande d'habilitation de la Licence MASS est approuvée à l'unanimité.

### 4) Licence de Mathématiques

Elle comporte 3 parcours :

- Mathématiques et applications
- Mathématiques fondamentales (ex Magistère)
- Sciences actuarielles et financières (1<sup>ère</sup> année ISFA)

Le projet prévoit que le parcours Mathématiques et applications se scinde en S2 en 3 filières

- o Mathématiques et Informatique
- o Mathématiques, Physique et Mécanique
- o Mathématiques et Informatique du Vivant

Les 3 filières ne sont pas cloisonnées et peuvent toutes aboutir à la mention Mathématiques ainsi qu'Informatique, Physique, SPI et MIV. Elles s'organisent avec un ensemble commun d'UE de Mathématiques complété, à partir du semestre 4, d'UE d'informatique, de Physique, de Mécanique ou de biologie pour la mention MIV.

La filière Mathématiques et Informatique se prolongera en L3 (et en M1) en vue de la préparation à l'option D (Informatique) de l'agrégation en proposant des UE de Mathématiques ou d'Informatique répondant au programme de l'option D.

A la question concernant la possibilité de soutien en Mathématiques, M. CRETIN répond qu'il est possible d'ouvrir un groupe de TD pour les étudiants qui n'ont pas validé leurs UE en L3 et également en L1 dans la mesure où les UE ne sont pas répétées d'un semestre sur l'autre..

Le dossier d'habilitation de la licence est accepté avec 10 voix pour, 1 contre et 3 absentions.

### **5<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Contrat Université / UFR et regroupement des composantes**

M. CHAMARIE informe le Conseil des projets de la Présidence concernant la mise en place d'un contrat entre l'Université et les composantes et une réorganisation de l'UCBL en un nombre réduit de composantes. Il rappelle que les documents de travail fournis par la Présidence ont déjà été transmis aux conseillers.

L'Université souhaite instaurer une gestion par objectifs et indicateurs, en cohérence avec la mise en place de la LOLF dans le domaine budgétaire ; chaque composante, en s'aidant d'indicateurs, devra préciser sa participation à ces objectifs et élaborer un projet de contrat faisant apparaître ses attentes en retour.

D'autre part, l'UCBL a décidé de participer à la création du PRES de Lyon (1<sup>er</sup> janvier 2007) et d'y jouer un rôle moteur dans la perspective de la création de l'Université de Lyon à l'horizon 2010 ; pour cela, il s'agit de restructurer l'université en composantes de plus grande taille pour une meilleure lisibilité et un poids politique plus important.

Un calendrier a été défini :

- 23 octobre 2006 : retour du questionnaire concernant les attentes de l'Université (indicateurs)
- 23 novembre 2006 : transmission d'une proposition de contrat (5 pages maximum)
- du 23 novembre au 20 décembre : discussions entre le Président et les composantes.

A une question de M. ROGER concernant le futur statut des composantes, M. CHAMARIE répond qu'il n'est pas encore complètement défini. Il précise qu'on s'oriente actuellement plutôt vers une grande UFR type « Faculté des Sciences » regroupant la plupart des UFR scientifiques actuelles (départements ?) avec des services communs : gestion administrative de la scolarité Licence, pôles de comptabilité, gestion des moyens et des personnels. Une structure (Institut ?) regroupant les deux IUT, la future EPU et peut-être l'UFR GEP est aussi envisagée. Le secteur Santé devrait également se restructurer.

M. CHAMARIE propose d'inviter, après une réflexion plus approfondie, le Président de l'Université à un conseil d'UFR pour débattre de ce projet. Cette proposition est accueillie favorablement.

## **6<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Questions diverses**

### **Elections aux trois Conseils de l'Université**

M. CHAMARIE précise le calendrier :

- 24 octobre 2006 : affichage des listes
- jeudi 2 et vendredi 3 novembre : dépôt des candidatures
- mardi 14 novembre : scrutin
- jeudi 16 novembre : proclamation des résultats.

Actuellement, l'UFR Mathématiques ne compte qu'un seul représentant (au Conseil d'Administration). Il serait souhaitable que chaque Conseil comporte un représentant des Mathématiques.

### **Information sur les postes**

M. CHAMARIE informe le Conseil de la suite donnée aux demandes de postes.

Les propositions formulées par le Conseil d'UFR du 12 juillet ont été quelque peu modifiées en septembre. En effet, l'avis du comité de pilotage mis en place par les tutelles pour aider l'ICJ dans sa politique scientifique n'est parvenu à l'UFR que quelques jours avant l'audition du directeur devant les Conseils de l'Université.

Demandes retenues et validées en C.A :

- 26PR0706 (D. Piau) : « physique mathématique », 25-26.
- 26PR014 (C. Mazza) : « Mathématiques », 25.
- 25MC0368 (S. Thomassé) : ce support bénéficie d'un chapeau PR, « calcul scientifique », 26.
- 25MC0680 (M. Mizony) : « EDP, Analyse », 25-26.
- 25MC0677 (G. Chevalier) : « logique, probabilités appliquées, statistiques », 25-26.
- Création (redéploiement) : MCF « modélisation mathématique pour la biologie cellulaire et moléculaire », 26-65.
- Création (redéploiement) : MCF « combinatoire, théorie des nombres », 25-26.

Demandes non retenues :

- Création PR « calcul scientifique, analyse », 25-26.
- Création MCF « histoire des mathématiques », 25-72, pour le LIRDHIST.
- Demande spécifique MCF 26-2 pour recruter Aimé Lachal, actuellement PRAG à l'INSA.
- Création poste de technicien catégorie B pour assistance à la recherche pour le LIRDHIST.
- Création adjoint administratif catégorie C, pour assistance au secrétariat de l'IREM.

La séance est levée à 20 h 30.

Marc CHAMARIE, Sylvie FANTON